

Un tribunal prononce l'euthanasie de deux éléphantés à Lyon - Casablanca

Écrit par Administrator

Vendredi, 21 Décembre 2012 21:13 -

LYON (Reuters) - Le tribunal administratif de Lyon a confirmé vendredi, au nom du principe de précaution, un arrêté préfectoral demandant l'euthanasie des deux éléphantés du zoo du Parc de la Tête d'Or de Lyon, qui seraient porteuses de la tuberculose.

Le tribunal avait été saisi en urgence par le cirque Pinder, propriétaire de Baby et Népal, deux éléphantés âgées de 42 ans prêtes depuis 1999 au zoo de la ville.

La justice a retenu les arguments de la préfecture et de la mairie de Lyon, propriétaire du zoo, qui redoutent une contagion à l'homme de la tuberculose.

"Les animaux contaminés sont une bombe à retardement et font courir un risque sanitaire à leur entourage. Il y a un risque manifeste pour la santé publique", avait développé jeudi devant le tribunal Frédéric Zenati-Castaing, avocat de la Ville.

Les deux éléphantés sont placées à l'isolement depuis 2010, date des premiers tests positifs. Elles ne sont plus présentées au public et n'ont plus que des contacts très protégés avec leurs soigneurs.

Le conseil de la préfecture s'était appuyé de son côté sur le code rural qui prévoit la destruction d'un troupeau ou d'un élevage en cas d'épizootie, comme ça été le cas lors des épidémies de "vache folle" ou encore de grippe aviaire.

Le patron du cirque Pinder, Gilbert Edelstein, a annoncé vendredi son intention de se pourvoir en cassation, afin de sauver ses animaux. "Nous allons demander une fois encore au président de la République une grâce pour nos éléphantés afin d'avoir le temps de nous pourvoir en cassation", a-t-il dit.

Jeudi, son avocat, Me Francis Lefort avait fait valoir le caractère protégé des pachydermes, qui échapperaient ainsi au code rural. Il avait relevé que leur infection par la tuberculose n'avait jamais été prouvée avec certitude.

Un tribunal prononce l'euthanasie de deux éléphants à Lyon - Casablanca

Écrit par Administrator

Vendredi, 21 Décembre 2012 21:13 -

Aux côtés du cirque Pinder, les Lyonnais se mobilisent pour sauver les éléphants de leur zoo. Un rassemblement devant ses grilles a été organisé mercredi. Une pétition sur internet a déjà rassemblé 50.000 signatures.

La décision du tribunal a suscité l'indignation de la fondation Brigitte Bardot de défense des animaux, qui met en cause les cirques "qui exploitent de façon ignoble et dans des conditions inadaptées les animaux sauvages comme les éléphants, enchaînés toute leur vie comme des esclaves".

Catherine Lagrange, édité par Gérard Bon

[Joomla SEO powered by JoomSEF](#)